

# THORBERG

**Au cœur de l'Alcatraz de la Suisse**

un film de Dieter Fahrler

**LE 27 MARS AU CINÉMA**

Image Dieter Fahrler Son Balthasar Jucker Montage Maya Schmid [www.thorberg.ch](http://www.thorberg.ch)

Co-réalisation Marcel Wyss Mixage Hans Künzi, Felix Bussmann Supervision postproduction, Étalonnage Christoph Walther Sous-titrage, Bande-annonce Aron Nick  
 Graphisme Beatrix Nicolai Musique Mik Keusen Production Balzli & Fahrler Filmproduktion Co-production Schweizer Radio und Fernsehen (Urs Augstburger), SRG SSR

Avec le soutien de Bundesamt für Kultur (EDI) Sektion Film, Berner Filmförderung, Kuratorium für Kulturförderung des Kantons Solothurn, Kulturfonds Suissimage, Ernst Göhner Stiftung, george foundation, UBS Kulturstiftung, Succès cinéma, Succès passage antenne Distribution [www.looknow.ch](http://www.looknow.ch)

SRF Schweizer Radio und Fernsehen SRG SSR Berner Filmförderung Kultur Suissimage ERNST GÖHNER STIFTUNG george foundation UBS Kulturstiftung BERNER FILMFÖRDERUNG DER KANTONE SOLOTHURN UND BASELSTADT LUZERN LOOK NOW! 3+

**Nul besoin de s'imaginer le diable pour comprendre le mal. Le mal est inscrit dans le drame de la liberté humaine. Il est le prix de la liberté.**

*Rüdiger Safranski, philosophe*

« On ne saurait parler de « prison douce ». La privation de liberté est en soi une telle atteinte aux droits fondamentaux humains qu'un terme tel que « douillet » ne peut que paraître cynique, arrogant et bête dans un tel contexte. Il faut plutôt se demander : comment peut-on améliorer durablement le comportement social du détenu en le privant de sa liberté, comme l'exige le code pénal? Il faut combattre explicitement les effets nocifs de la privation de liberté. Mais est-ce faisable quand les besoins de sécurité de la société ne cessent de croître? Quand le moindre risque n'est plus toléré et que les criminels sont présentés comme des monstres par les médias? »

*Dieter Fahrler*

**Code pénal suisse  
Exécution des peines privatives de liberté**

*Art. 75, al. 1:*

L'exécution de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions. Elle doit correspondre autant que possible à des conditions de vie ordinaires, assurer au détenu l'assistance nécessaire, combattre les effets nocifs de la privation de liberté et tenir compte de manière adéquate du besoin de protection de la collectivité, du personnel et des codétenus.

« De manière troublante, le réalisateur Dieter Fahrler parvient à rendre le raisonnement des détenus compréhensible en conservant jusqu'à la fin leur point de vue. » *Basler Zeitung*

« Une poésie des images qui n'enjolive pour autant jamais la réalité. » *NZZ*

« THORBERG, un film qui touche et rappelle que la dignité humaine doit rester un principe inaliénable. Même derrière des barreaux. » *Der Bund*

**LOOK NOW!**

[www.looknow.ch](http://www.looknow.ch) - [info@looknow.ch](mailto:info@looknow.ch)



# THORBERG

un film de Dieter Fahrler

[www.thorberg.ch](http://www.thorberg.ch)

## Que signifie payer sa faute à la société, aujourd'hui?

La prison de Thorberg, près de Berne, est un établissement hautement sécurisé. Sorte d'Alcatraz de la Suisse, perchée sur un rocher, c'est un ghetto réservé aux peines lourdes. Abrisant 180 condamnés provenant de 40 nations, elle est un reflet de notre monde globalisé et de ses abîmes.

**Certains êtres humains sont-ils foncièrement mauvais? De quel droit peut-on priver un être humain de sa liberté?**

**Et comment protéger la société sans nuire à l'individu fautif?**

Tourné intégralement entre les murs de Thorberg, le documentaire est centré sur sept détenus originaires de sept pays différents. En les filmant, le réalisateur leur donne un visage et rend possible une proximité avec ce milieu dont la société s'est toujours tenue à distance. Dérapages, désespoir, remords mais aussi espoir sont au cœur de Thorberg.

## AVANT-PREMIÈRES

En présence du réalisateur et de divers intervenants liés au milieu carcéral

FRIBOURG, lun 18 mars, 18h, Cinéma Capciné (dans le cadre du Festival International du Film de Fribourg)  
 LA CHAUX-DE-FONDS, ma 19 mars, 20h15, Cinéma Scala  
 NEUCHÂTEL, me 20 mars, 20h30, Cinéma Rex  
 GENÈVE, je 21 mars, 19h45, Cinéma Les Scala  
 LAUSANNE, lu 25 mars, 19h, Cinéma Pathé-Les Galeries